

mières Nations du Québec (Martine Côté). Carmen Lavallée questionne ensuite la possible émergence d'une interface entre les définitions coutumières et légales de l'adoption. Si l'on aurait parfois souhaité lire des récits d'expérience coutumière plus diversifiés dans leur contenu, associés à une trame historique plus dense permettant de saisir la portée des différentes appropriations coutumières et légales dans les pratiques contemporaines, cette première partie met à la fois en lumière les interactions possibles entre le domaine coutumier et le domaine légal, et la centralité identitaire et culturelle des traditions juridiques. Au terme d'une présentation des traditions juridiques autochtones du Québec qui souligne les difficultés posées par la non-reconnaissance de l'adoption coutumière (Larivière et Côté), le texte de Lavallée milite en faveur d'une plus grande convergence des cultures juridiques dans la perspective de la reconnaissance de l'adoption coutumière, d'une meilleure écoute de la parole des enfants concernés par cette reconnaissance, mais également, et l'idée est centrale, d'une pensée de cette reconnaissance comme pièce d'un mécanisme bien plus vaste déterminant les conditions de vie des enfants autochtones.

La demande de reconnaissance de l'adoption coutumière est abordée relativement à ses fondements, mais également à ses principales limites au regard des normes internationales (Mona Paré), de la *Chartre des droits et libertés de la personne* (Karina Montminy) et du droit constitutionnel canadien (Ghislain Otis). Ces différentes approches font ressortir avec force les tensions qui existent entre les normes juridiques internationales relatives aux droits individuels de l'enfant et les normes relatives aux droits collectifs des peuples autochtones. Elles démontrent dans cette perspective la nécessaire implication des instances autochtones internationales dans le débat sur l'adoption coutumière encore largement dominé par les perspectives du droit de l'enfant (Paré, p. 109), ainsi que les apports – que Karina Montminy montre parfois insoupçonnés – du droit à l'égalité (Paré, p. 118-121) consacré par la *Chartre des droits et libertés...* québécoise dans la reconnaissance légale de l'adoption coutumière au Québec. Cette deuxième partie met également en lumière l'impossibilité et l'illégitimité, pour le Québec comme pour le Canada, de « nier la juridicité de l'adoption coutumière » (Otis, p. 156), et la nécessité consécutive d'engager des négociations d'accords statuant sur la compétence autochtone en matière d'adoption – vecteur le plus légitime, selon le directeur de l'ouvrage, d'un droit protégeant à la fois « l'intérêt de l'enfant, les droits fondamentaux et le particularisme juridique autochtone » (Otis, p. 157).

L'ouvrage aborde en dernière instance un certain nombre d'expériences de reconnaissance de l'adoption coutumière par les autorités fédérales (en vertu de la *Loi sur les Indiens*, Martin Reihner), provinciales (Anne Fournier) et dans les territoires et départements d'outre-mer français où sont mis en place différents types de reconnaissance – de la reconnaissance formelle en Nouvelle-Calédonie à la « tolérance comme fait culturel » (p. 204) et arrangements juridiques à Tahiti et à Mayotte (Gilda Nicolau) – susceptibles de nourrir la réflexion québécoise. L'addenda propose une perspective intéressante du dépôt du rapport du Groupe de travail sur l'adoption coutumière en milieu autochtone puis du *projet de loi 81* en 2012 ; il conclut à une ouverture québécoise au pluralisme limitée, le législateur ne reconnaissant toujours pas, à leur suite, la garde

coutumière, et imposant « certaines contraintes au libre jeu de la coutume autochtone » (Fournier, Otis et Lavallée, p. 230).

Cet ouvrage collectif est de qualité, tant par la pertinence des axes de réflexion complémentaires dégagés pour aborder les questions posées par le pluralisme juridique, que par les avenues diversifiées empruntées pour y répondre. Les textes et les réflexions rassemblés apportent un éclairage à la fois argumenté et accessible aux fondements et aux obstacles de la revendication de reconnaissance de l'adoption coutumière autochtone au Québec. Relativement à la pluridisciplinarité des approches, l'ouvrage s'adresse tout autant à des chercheurs et à des étudiants universitaires en droit et en sciences sociales, qu'à des acteurs gouvernementaux autochtones et non-autochtones. Il démontre avec finesse la nécessité de poursuivre et de développer l'étude des systèmes juridiques autochtones au Québec pour formuler une proposition tierce reconnaissant tout à la fois le droit civil du Québec et du Canada, et les droits autochtones coutumiers.

---

**Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon, dirs.,** *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, 407 p.

Recenseur : *Brieg Capitaine*  
Université McGill/CADIS-EHESS

Alors même que des programmes et des cours consacrés aux études autochtones se créent dans les différentes institutions québécoises, l'on ne disposait d'aucun manuel. Car, la première impression en feuilletant cet ouvrage cohérent et écrit dans un langage clair, avec un souci pédagogique manifeste, est qu'il constitue un excellent manuel d'introduction aux études autochtones au Québec. Il faut donc d'emblée saluer la parution de cet ouvrage collectif généraliste, exhaustif et d'une grande qualité. Mais celui-ci ne constitue pas seulement une excellente synthèse des différents aspects de la vie sociale des Autochtones au Québec. Il possède une véritable unité d'ensemble, fait rare pour un ouvrage collectif qui rassemble pas moins de dix-huit contributions.

L'unité du livre se situe dans le regard complexe et nuancé que les contributeurs portent sur la relation sociale, politique, juridique, culturelle et historique entre le Québec et les peuples autochtones. Chaque contribution, à des degrés variés, livre ainsi un constat nuancé à mi-chemin entre la critique post-coloniale et la théorie sociale de l'action. Le thème de la « rencontre » historique (section I), culturelle, sociale, économique (section II) et politique et juridique (section III) constitue le fil rouge des contributions et rend bien compte des dynamiques relationnelles à la fois riches et ambivalentes entre le Québec et les Autochtones. S'il ne s'agit pas de mettre en opposition Autochtones et Québécois, comme cela est souvent le cas, mais de faire voir ce qu'il y a de commun (au sens universel) et, si l'on veut, de déconstruire cette opposition. Les contributeurs ne tombent pas pour autant dans l'angélisme en dépouillant ces « rencontres » de tout rapport de domination coloniale. Les auteurs se montrent bien souvent critiques à

l'égard des gouvernements fédéral et québécois, voire pessimistes sur l'avenir de leurs relations et de la capacité de ces nations à vivre ensemble.

La première section rassemble sept contributions. À partir de données archéologiques, Roland Tremblay rend compte de l'épaisseur historique du Québec et montre, contre les préjugés actuels, la complexité et la dynamique socioculturelles des peuples autochtones. Ces préjugés se retrouvent dans les sources documentaires européennes qui constituent le principal matériau pour rendre compte des premiers contacts. Or, comme Peter Cook le note avec justesse, ces sources sont non seulement partiales, mais partielles. La tradition orale comme le propose Sylvie Vincent constitue une autre voie pour appréhender le passé. L'auteur rappelle pourtant la faible légitimité d'une telle source comparativement aux traces écrites dans nos sociétés occidentales. Cette tradition orale cependant se matérialise à travers des techniques, dans des objets qui rappellent les discours, le contexte ou les acteurs comme les colliers de wampum. Jonathan Lainey montre ainsi que si les perles sont au départ des objets de commerce et d'échanges, les Européens ont fabriqué et échangé des colliers pour sceller des accords commerciaux ou politiques. Pourtant, là encore leur valeur est souvent niée. Les premières rencontres sont certes marquées par des alliances politiques et commerciales, toutefois, comme le note Maxime Gohier, ces politiques de médiation et de pacification constituaient pour les Européens un moyen d'asseoir leur domination en démontrant par là leur supériorité et leur capacité à gouverner. Le Canada poussera cette logique de mise sous tutelle à l'extrême avec la création des réserves, analysée par l'historien Alain Beaulieu. L'originalité de sa contribution réside dans la mise en évidence des résistances des communautés du Sud à l'instauration de ce système, figure exemplaire du « régime de réduction » (Simard 2003) bien souvent décrite du point de vue des autorités coloniales et des missionnaires. Enfin, Toby Morantz analyse les conséquences, sur les politiques colonialistes fédérales, de la montée d'une éthique humanitaire après la seconde guerre mondiale à partir des contextes cris et inuits.

Dans la seconde section de l'ouvrage, Claude Gélinais étudie les structures binaires opposant la culture autochtone à la culture dominante. Son texte montre bien comment ces représentations collectives façonnent les rapports sociaux, la dynamique des mouvements politiques et inversement. La linguiste Lynn Drapeau dresse ensuite un état des lieux plutôt pessimiste des langues autochtones au Québec tout en prenant soin de l'insérer dans les dynamiques globales d'effondrement et de préservation des langues minoritaires. Frédéric Laugrand, critique vis-à-vis du terme de spiritualité, propose d'employer le terme de « corporalité » qui semble, selon lui, plus adéquat pour rendre compte du travail incessant de transformation, de redéfinition et d'emprunts opérés par les Autochtones au gré des contacts. En matière de justice, la criminologue Mylène Jaccoud présente les évolutions du champ pénal. Malgré le mouvement de décolonisation à l'oeuvre, le système de justice ne peut, à lui seul, résoudre les problèmes sociaux. Cela reposerait, selon l'auteure, sur une profonde transformation du système d'intervention sociale en transférant le pouvoir et la gestion de ce secteur directement aux communautés. Roderick A. Macdonald s'intéresse au problème de l'autonomie économique des communautés sous l'angle du droit privé et montre comment favoriser l'autonomie et le développement économi-

que à partir d'une refonte du système juridique des réserves. Le phénomène de migration dans les centres urbains constitue également un enjeu contemporain. Carole Lévesque et Édith Cloutier rappellent ainsi à juste titre que si l'intérêt des chercheurs et de l'opinion publique pour ce phénomène social est récent, celui-ci ne l'est pas. Les motivations personnelles de migrations sont multiples et la ville devient le symbole des mobilisations, des rencontres et de la créativité. Le mouvement des centres d'amitiés autochtone et leur dynamisme comme le rappelle les deux auteures y est d'ailleurs pour beaucoup dans la création d'espaces de solidarité hors des réserves.

La troisième partie est consacrée aux rencontres juridiques et politiques. Jean Leclair s'intéresse ainsi aux implications juridiques et politiques de la constitutionnalisation des droits ancestraux. Il révèle notamment à partir d'une analyse du Plan Nord que le Québec continue de nier la portée des droits ancestraux ce qui rend difficile et complexe les relations avec les Autochtones. Daniel Salée pose quant à lui un regard critique sur l'évolution des rapports politiques entre les Autochtones et le Québec depuis la crise politique d'Oka. Le maintien de l'indivisibilité du Québec, le déni de l'existence des Autochtones et la conciliation constituent selon l'auteur les traits principaux qui caractérisent ces rapports politiques. Si le Canada et le gouvernement fédéral portent un lourd fardeau colonial, le Québec rompt-il avec l'héritage colonial? Les récentes ententes participent-elles à redéfinir les rapports coloniaux? Martin Papillon et Audrey Lord, à travers leur analyse de ce qu'il est de bon ton de nommer les « traités modernes », montrent que les objectifs et les attentes des peuples autochtones et du Québec demeurent forts éloignés même si aujourd'hui la norme n'est plus à l'extinction, mais à la suspension. Il reste que ces traités modernes recherchent la certitude, ce qui entretient une certaine méfiance dans les communautés. Pour comprendre ces ententes concernant le partage des ressources, il faut comprendre l'univers de sens qui entoure le territoire, rappelle Colin Scott. L'auteur voit notamment dans l'émergence de la thématique de l'environnement (moins politique que le concept de territoire) comme enjeu des luttes juridiques l'expression de cette nécessité de mettre au centre du partage des ressources les rapports au monde et à la terre spécifiques aux Autochtones. Enfin, à travers son examen de trois projets de gouvernements, Thierry Rodon présente la diversité des projets politiques émanant des négociations tout en notant que celle-ci est moins le produit des structures traditionnelles du pouvoir que le fruit des relations que les peuples autochtones entretiennent avec les gouvernements centraux.

La plupart des contributions s'achèvent par trois mots-clés qui permettent aux lecteurs peu spécialistes de se familiariser avec le monde des études autochtones et ses expressions vernaculaires. Il est toutefois dommageable pour un ouvrage d'une si grande qualité et d'une pédagogie rare (qui plus est avec une telle visée sociétale) qu'il soit vendu plus de 40 dollars. On regrettera aussi l'absence d'index pour un ouvrage de plus de 400 pages. La volonté affichée de faire de cet ouvrage une synthèse a toutefois pour principal effet de donner au lecteur la sensation d'une distance froide et analytique entre le chercheur et le sujet alors que la plupart des contributeurs, sans explicitement le mentionner, mènent des recherches de terrain avec les communautés. Cette impression d'extériorité aurait pu être comblée en intégrant notamment le discours des acteurs sur eux-mêmes et en montrant comment ceux-ci

composent concrètement avec les rapports sociaux de domination. On notera également l'absence de contribution sur l'art, la littérature ou la poésie qui constituent pourtant depuis plusieurs décennies un espace de rencontre dynamique entre les Autochtones et le Québec. Espérons que cet ouvrage destiné à un public élargi et donnant une vue large, complexe et nuancée des enjeux entourant les relations entre le Québec et les Autochtones sera l'occasion de nouvelles rencontres.

---

**Simon, Scott.** 2012. *Sadyaq Balae ! L'autochtonie formosane dans tous ses états*. Collection: Mondes autochtones, Québec : Presses de l'Université Laval. 252p.

Recenseur : Jean Michaud  
Université Laval

La situation est familière en Asie : une population aborigène s'est enracinée sur une île, établissant ainsi une unité de lieu favorisant une définition primordialiste de son identité. Cette population s'est laissée du même coup peu d'options pour chercher asile ailleurs (nonobstant le fait singulier que c'est précisément via Taïwan que le peuplement de l'Asie du Sud-Est maritime puis de tout le Pacifique s'est amorcé il y a près de 6000 ans). Ainsi, dans la situation des autochtones taïwanais comme dans plusieurs cas semblables de la région, les questions du pouvoir, de la minorisation, et de la domination se retrouvent intimement liées à la question territoriale. Qu'on songe par exemple aux Aïnu du Japon, aux Punan de Bornéo, aux Cinghalais du Sri Lanka, aux Maori de Nouvelle Zélande, ou aux Javanais. Là bien sûr où la distinction vitale s'est construite, sur les plans politique et économique, entre Javanais et Cinghalais d'une part, et Maori, Punan, Aïnu et autochtones taïwanais d'autre part, fut lorsque les arrivants postérieurs bouleversèrent l'équilibre démographique insulaire au point de reléguer les premiers habitants à la portion congrue.

À Taïwan, au fil des débarquements, les premiers habitants se retrouvèrent ainsi progressivement réduits à un mince 2% de la population nationale (500,000 individus contre 23 millions en 2010), voyant s'étioler d'autant leur influence. S'ensuivit une histoire trop bien connue dont Taïwan n'a pas l'apanage, celle d'aborigènes minorisés et affligés de taux supérieurs de chômage et de maladie, se situant sous la moyenne nationale concernant le niveau d'éducation et l'enrichissement. Sous cet angle, Scott Simon a parfaitement raison de formuler son analyse dans les termes de l'autochtonie telle que comprise dans les grandes instances supranationales.

L'agriculture aurait fait son apparition sur Taïwan il y a 6000 ans concurrentement à la présence de groupes austronésiens. L'île connut une longue période d'isolement relatif rythmée par les compétitions intertribales pour le contrôle des ressources. Suivit à partir du 17<sup>e</sup> siècle une histoire d'occupation progressive (par des colons chinois), d'arrondissement économique (comptoirs hollandais et espagnols durant les années 1600), de déplacements et de guérilla de résistance face aux Qing chinois (1683 à 1895), et d'occupation musclée (le Japon de 1895 à 1945 puis le Guomindang après 1949). Cette longue séquence mit à mal les populations premières, sans état, dont l'organisation militaire rudimentaire n'a jamais

réussi à préserver les droits ancestraux face à l'occupant. C'est cette histoire de dépossession et, surtout, ses conséquences contemporaines que nous présente Scott Simon, qui fréquente Taïwan depuis longtemps et fonde plus particulièrement son propos sur une recherche conduite entre 2004 et 2008 dans trois villages Sadyaq, un sous-groupe Atayal.

Après avoir campé son projet dans le champ de l'anthropologie politique de l'autochtonie, Simon l'enracine dans le monde océanien, ce qui se défend du point de vue biologique et linguistique mais moins sur le plan historique, pour enchaîner avec une narration de la période contemporaine et ses enjeux identitaires. Il explique la perte de la souveraineté et les difficultés liées à la propriété du sol, montre que le pouvoir autochtone coutumier se conjugue malaisément avec l'administration nationale, expose les questions de développement et de naissance de mouvements sociaux de revendication, détaille un renouveau local amarré à une forme d'ethnogenèse, et clôt son propos sur les expériences actuelles d'arrimage avec des mouvements autochtones internationaux. Aujourd'hui, une revitalisation culturelle est en cours, issue d'une conscientisation endogène soutenue par de nouvelles avenues économiques – notamment le tourisme 'ethnique' – et par la construction de liens opérants avec des communautés d'ailleurs en butte à des défis comparables.

Scott Simon relève efficacement et avec passion le défi de présenter la situation des aborigènes formosans dans ce qui la distingue, mais aussi en soulignant les liens possibles avec la question autochtone à l'échelle planétaire. Il divise explicitement sa conclusion, et cela intrigue, entre une partie scientifique et une partie morale, suggérant ainsi qu'il voit une séparation à laquelle d'autres – on pense à Scheper-Hugues (1995) ou Low et Merry (2010) – n'adhèreraient pas spontanément.

En comparaison avec la situation relativement nette de l'autochtonie formosane, les questions similaires chez les sociétés minorisées situées sur le continent asiatique, ont donné lieu à des chambardements historiques notablement plus touffus et à des itinéraires migratoires d'une complexité qu'historiens et archéologues peinent à décoder. Le foisonnement de la littérature anthropologique sur de telles populations fait foi de cette effervescence. Simon a choisi d'y faire peu référence, préférant utiliser quelques exemples issus du Canada – vraisemblablement en raison du fait que c'est à ce contexte national que la collection 'Mondes autochtones' se consacre en priorité. Pourtant, sur la luxuriante scène régionale, les points de comparaison féconds seraient abondants. Par exemple, dans le nord-est de l'Inde, les 'Seven Sister States' contiennent de nombreuses populations (au Nagaland, au Mizoram et en Arunachal Pradesh notamment) aux prises avec des enjeux foncièrement analogues à la situation des autochtones de Taïwan. Un travail de même nature serait possible en s'intéressant aux populations Dayak de Bornéo, tant du côté malaisien qu'indonésien. L'étude de la situation des Ifugao, sur les hauteurs de Luzon, pourrait aussi enrichir l'analyse, tout comme celle des soi-disant *Chao Khao* de Thaïlande, sans parler de tous les reliquats *Orang Asli* des hauteurs de Malaisie continentale. En Chine (et par extension au Vietnam et au Laos) la comparaison serait tout aussi fertile mais devrait prendre en compte la singularité des régimes communistes ayant causé, sur les derniers 70 ans, la mise en action d'une conception totalement différente de la notion même d'autochtonie dont, depuis, les politiques des 'nationalités minoritaires' (*shaoshu*